

## **La construction européenne à l'aune de la pensée française**

Michaël FÆSSEL

**Comment les penseurs français, aujourd'hui, appréhendent-ils la construction européenne ? Justine Lacroix montre que les diverses représentations de l'Europe problématissent les tensions qui se nouent entre droits de l'homme, démocratie et nation.**

Recensé : Justine Lacroix, *La pensée française à l'épreuve de l'Europe*, Paris, Grasset, 2008, 130 p., 10, 90 euros.

L'histoire de l'Europe est indissociablement celle d'une idée et celle d'une institution. À chaque évolution politique du continent correspond un ensemble de représentations normatives : l'Europe chrétienne du Moyen Âge, l'Europe des souverainetés au commencement des Temps modernes, l'Europe cosmopolitique dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Évidemment, le parallèle est loin d'être parfait entre les idéalizations de l'Europe et son évolution historique réelle. De l'abbé de Saint-Pierre à Victor Hugo, c'est le modèle de la coopération qui est mis en avant, alors même que les nationalismes s'imposent sur la scène européenne. Inévitable, ce hiatus pourrait aussi être fécond puisqu'il inscrit l'Europe dans un horizon régulateur : son idée est toujours en excès sur ses réalisations.

Le livre de Justine Lacroix s'interroge sur ce décalage dans le contexte de la pensée française contemporaine. Parce que la construction européenne «déstabilise l'identité

nationale, tout en remettant en question les procédés représentatifs ainsi que les modalités de solidarité sociale » (p. 18), elle ne peut laisser indifférentes des pensées soucieuses d'interroger le politique depuis le réel des institutions. Pourtant, l'affect dominant en la matière semble être le malaise, les philosophes français d'aujourd'hui affichant plus de scepticisme que d'adhésion militante ou de critique argumentée. À l'origine de cette méfiance, on trouve peut-être la figure de Raymond Aron, dont l'enthousiasme proeuropéen laissa rapidement la place à la perplexité. L'auteur cite ce jugement d'Aron du début des années 1970 : « il n'existe pas de citoyens européens. Il n'y a que des citoyens allemands, français ou italiens ».

La phrase s'inspire des critiques adressées par Burke et Marx aux droits de l'homme. Justine Lacroix montre parfaitement que la réception française de la construction européenne est indissociable du procès en abstraction intenté à des droits que l'on juge inhérents à la nature humaine. C'est pourquoi, comme le suggère très pertinemment l'auteur, l'origine de cette histoire théorique se trouve dans l'œuvre de Claude Lefort, et dans sa réhabilitation post-marxiste des droits de l'homme au nom de l'indétermination démocratique. La construction communautaire est essentiellement juridique au sens où elle met au jour un nouveau type de légitimité qui ne se borne plus au cadre de l'État-nation. Tout se passe comme si le potentiel dépolitisant et/ou radical des droits de l'homme se vérifiait expérimentalement sur l'exemple européen.

### **Trois représentations de l'Europe**

Le livre distingue trois modalités françaises de la réception : l'Europe « désincarnée », l'Europe « rêvée », l'Europe « manquée ». La première est la plus fidèle au jugement d'Aron cité plus haut. Les représentants de ce qu'il est convenu d'appeler le courant « néotocquevillien » (Marcel Gauchet, Pierre Manent) déplorent l'absence de corps de l'institution européenne, infirmant par là la thèse lefortienne sur la démocratie comme « lieu vide du pouvoir ». Une large palette d'opinions s'inscrit dans ce registre : de la critique de la montée en puissance de l'individualisme juridique par Gauchet jusqu'au rapprochement singulier entre le projet européen et l'extermination des Juifs suggéré par Jean-Claude Milner. L'Europe sans frontière apparaît toujours comme la dissolution de la politique (qui a toujours affaire à des totalités limitées) dans un ensemble dont le principe est l'illimitation. Elle résulterait d'une série d'oublis : forclusion de l'idée de limite, déni des territoires, refoulement des nations. Dans un tel cadre interprétatif, dont on comprend qu'il n'est pas celui adopté par

l'auteur, l'Europe institutionnelle n'est rien de plus qu'un terrain d'expérimentation pour une politique des droits de l'homme dont on souligne à l'envi le caractère contradictoire. Chez ces auteurs, la construction européenne « apparaît moins comme un phénomène original que comme un révélateur et un accélérateur de tendances lourdes déjà à l'œuvre dans le cœur des États-nations depuis une trentaine d'années. » (p. 34) La défiance, pour le coup typiquement française, à l'égard du droit implique aussi une forme de désinvolture dans l'étude des textes juridiques qui sont très rarement évalués pour eux-mêmes. Le résultat du référendum constitutionnel de 2005 semble légitimer ce genre de précaution : la souveraineté populaire est envisagée ici comme la meilleure réponse à la judiciarisation du monde.

À ceux qui pensent que l'Europe se fait « pour les peuples, sans les peuples »<sup>1</sup>, Justine Lacroix oppose une tradition de pensée qui envisage le droit comme un instrument fondateur de la dynamique démocratique. Les représentants de « l'Europe rêvée » proposent des lectures cosmopolitiques de la construction européenne qui trouvent leur inspiration chez Kant et dans la réappropriation habermassienne du cosmopolitisme. Pour Jean-Marc Ferry, par exemple, le problème n'est pas l'alternative entre nation et fédéralisme, précisément parce que la construction européenne ne s'est jamais véritablement inscrite dans cette opposition. L'Europe, justement parce qu'elle est faite de diversités, permet de substituer l'idéal d'un « consensus par confrontation » au thème, cher à John Rawls et aux libéraux, d'un « consensus par recoupement »<sup>2</sup>. Comme le montre bien Lacroix, le niveau communautaire permet de « faire vivre l'idéal démocratique au-delà de son contexte d'origine » (p. 62). Tout en étant en phase avec la mondialisation, il remet en question l'identité que l'on postule le plus souvent entre État-nation et politique. L'Europe « rêvée » n'est pas celle d'une fédération d'États, par simple déplacement du lieu de la souveraineté, mais celle d'un pluralisme juridique qui démultiplie les sources de légitimité.

Ces considérations recourent la position de l'auteur qui, dans sa conclusion, plaide en faveur d'une « identité nationale décentrée et réflexive » (p. 111). L'Europe serait au principe d'une ironie joyeuse qui porte les individus à relativiser leurs sphères d'appartenance. Cet espoir fut aussi celui des penseurs français qui déplorent aujourd'hui l'Europe « manquée ». En se référant essentiellement à Étienne Balibar (on pourrait aussi citer Toni Negri), l'auteur montre comment la construction européenne a d'abord séduit une partie de la gauche radicale,

---

<sup>1</sup> Marcel Gauchet, *la Condition politique*, Paris, Gallimard, 2005, p. 492.

<sup>2</sup> Voir Jean-Marc Ferry, *Europe, la voie kantienne*, Paris, Cerf, 2005.

pour les mêmes raisons qui faisaient qu'elle inquiète les « néo-tocquevilliens ». L'interprétation des droits de l'homme est toujours centrale : pour ces théoriciens, ces droits sont au principe d'une déstabilisation permanente de l'ordre établi<sup>3</sup>. Sans craindre le paradoxe, Justine Lacroix parle d'un point de vue « libéral révolutionnaire » (p. 87) pour désigner la tentative de joindre l'exigence marxiste d'émancipation sociale et le potentiel démocratique du droit. Il reste que le désenchantement est à la mesure des attentes utopiques placées dans la construction d'un espace transnational. Loin de mettre en œuvre une transformation de la citoyenneté dans le sens de l'égalité, la politique de l'Europe en matière d'immigration a confirmé la clôture des frontières, renforçant, en l'élargissant, la structure de « l'État national social » critiquée par Balibar. « L'Europe politique ne lève les frontières qui séparent les États membres qu'en reconduisant la frontière institutionnelle qui exclut de la citoyenneté européenne ceux qui ne peuvent se prévaloir d'une nationalité communautaire » (p. 96). Moins optimistes que les partisans du cosmopolitisme kantien, les défenseurs spinozistes de l'inconditionnalité des droits ne peuvent que regretter que l'Europe institutionnelle n'ait pas inventé les moyens d'une alternative à la logique nationale et souverainiste.

On pourra reprocher à ce livre certains oublis que le souci d'en rester au « cercle de la raison démocratique » (p. 19) ne justifie pas. En particulier, la réflexion sur l'Europe menée dans la lignée de la phénoménologie (Jacques Derrida, Paul Ricœur) est absente de l'ouvrage de Justine Lacroix. Il est vrai que l'auteur choisit de privilégier les perspectives juridiques, et ce choix est justifié. Reste alors la question sociale, peu présente dans le livre alors même que l'Europe est souvent vue en France comme le « cheval de Troie du libéralisme économique ». On a pu juger de l'efficacité d'une telle rhétorique au moment du référendum constitutionnel. Ces usages politiques ne doivent pourtant pas occulter le rôle moteur que la théorie de l'ordolibéralisme a joué dans la fondation de la Communauté européenne, un rôle déjà analysé par Michel Foucault dans ses cours au Collège de France de la fin des années 1970<sup>4</sup>. Cette référence permettrait de préciser le statut des droits de l'homme dont Justine Lacroix a parfaitement raison de mettre en avant l'importance dans les discours sur l'Europe. Selon qu'ils empruntent à la tradition du libéralisme classique ou à celle du néolibéralisme, ces droits n'exercent pas la même fonction critique à l'égard de l'État.

---

<sup>3</sup> À cet égard, il est singulier que certains penseurs d'inspiration marxiste s'avèrent fidèles à l'intuition de Claude Lefort (pourtant explicitement tournée contre Marx) selon laquelle les droits de l'homme sont (et doivent être) en excès sur toute formulation advenue.

<sup>4</sup> Voir Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique*, Paris, Gallimard-Seuil, 2004.

Il reste que ce livre a le grand mérite de replacer les débats sur l'Europe au cœur d'une thématique qui hante la pensée française contemporaine : l'indétermination démocratique et la résistance dont elle ne cesse de faire l'objet. La construction européenne est bien une « épreuve » pour la pensée française dans la mesure où elle radicalise cette indétermination, en cédant parfois à la tentation de la résorber dans un discours de l'univoque (« racines chrétiennes » de l'Europe, promotion unilatérale de la « concurrence non faussée »). Comme toutes les institutions, la communauté européenne est un ensemble d'idées faites choses : à ce titre, elle mérite mieux que les jugements péremptoires en pour ou en contre. Justine Lacroix nous rappelle que l'Europe n'est ni un artifice ni un destin, mais un horizon possible pour nos attentes politiques.

Texte paru dans [laviedesidees.fr](http://laviedesidees.fr), le 10 octobre 2008

© [laviedesidees.fr](http://laviedesidees.fr)